



Ligue des droits de l'Homme

Lettre

Droits de l'Homme en Europe centrale et orientale

n°1 – juin 2012

EDITORIAL

Souvent considérés comme des parents pauvres de l'Europe, associés à l'imaginaire divant lié au partage opéré de la guerre froide, les pays européens situés à l'Est du mur de Berlin sont devenus d'importants acteurs dans les jeux des alliances sur la scène européenne. En permanente évolution liée à l'accommodement aux règles démocratiques suite aux transformations politiques survenues à la fin des années 1980, ces pays cristallisent souvent certaines tendances et nous renvoient l'image concentrée de l'état du politique en Europe. Comment les « nouveaux pays » composent-ils avec les exigences démocratiques de l'Union européenne ? Quid de la Russie qui a connu et connaît des évolutions politiques impactant toute la zone est-européenne ? Quel y est l'état des droits et des libertés ? Quelles sont les atteintes aux valeurs démocratiques fondamentales ?

L'actualité relatée dans la presse quotidienne sur ces pays nous donne souvent une image peu optimiste. Or de nombreux militants et défenseurs des droits de l'Homme se mobilisent pour la défense d'une démocratie pleine et entière ; ils luttent contre l'homophobie, les discriminations, la xénophobie ; ils dénoncent de nombreuses dérives et atteintes aux droits, de concert avec des associations homologues européennes. Suivre ces convergences, c'est voir se construire, malgré la « pensée commune », une société civile européenne, libre et fraternelle.

L'intérêt de cette partie du continent est donc incontestable. C'est pourquoi nous vous proposons cette Lettre – améliorable au fur et à mesure – qui se veut un regard sur la situation des droits de l'Homme et la citoyenneté dans les pays de l'Europe centrale et orientale dans une perspective des évolutions politiques, économiques et sociales de cette région. Nous souhaitons aussi faire partager les luttes des défenseurs des droits, militants et citoyens engagés dans des sphères de la vie associative, politique ou syndicale. Enfin ouvrir le débat entre experts, militants, universitaires...

A l'Est, rien de nouveau ? Et pourtant...

SOMMAIRE

Editorial	1
Hongrie : démocratie en danger	2
Entretien avec Paul Gradvohl	3
Les libertés politiques à la peine	7
Inquiétantes recrudescences d'homophobie ..	8
Lire	9

Hongrie : démocratie en danger

Retour de vieux démons nationalistes

La récente réforme de la législation en Hongrie ne peut qu'inquiéter quant à l'avenir du respect des droits et des libertés dans ce pays. La remise en cause de fondements démocratiques à l'initiative du gouvernement autoritaire de Victor Orban, chef du parti de droite nationaliste Fidesz, s'est traduite par un processus législatif actif depuis 2011 et des amendements de la Constitution, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Ces évolutions sont des plus inquiétantes.

La nouvelle Constitution instaure de nouveaux principes de séparation des pouvoirs, garante de la démocratie et entrave aux dérives autoritaires. Et c'est bien le déséquilibre de ce principe ainsi que la limitation de l'indépendance de la justice qui posent aujourd'hui un problème majeur pour la protection des droits et des libertés.

Changements opérés

Ainsi, la Cour constitutionnelle s'est vue limiter ses pouvoirs ; la durée des mandats de postes importants de l'appareil de l'Etat est passée de neuf à douze ans, un Conseil budgétaire, composé de membres nommés par le Premier Ministre, ayant le droit de veto à tout projet budgétaire a été créé...

L'un des changements, se situant dans le champ symbolique, est la disparition de la « République de Hongrie » au profit de la seule « Hongrie ». Loin de la pure sémantique, ce glissement traduit la disparition des valeurs républicaines et reflète des affrontements idéologiques sur la scène politique hongroise actuelle. Le symbolique est en vogue et la référence à « Dieu » dans la Constitution (« Dieu bénisse les Hongrois ») en dit long. D'autres initiatives s'inscrivent dans ce sillage des instrumentalisations symboliques, comme le récent

changement du nom de la place de la République à Budapest en place Jean-Paul II ou la récente réhabilitation de Miklos Horthy. Ce caractère nationaliste confirme d'autres dispositions de la nouvelle Constitution, comme la reconnaissance du droit de vote aux personnes d'origine hongroise vivant à l'étranger.

Pour museler l'opposition, la Constitution rend « responsables des crimes communistes » les actuels dirigeants du parti socialiste (MSZP). Le changement des règles électorales exclut de fait les petits partis au bénéfice du parti majoritaire : un seul tour de scrutin est désormais prévu avec 199 députés au lieu de 386 ainsi qu'un nouveau découpage de circonscriptions.

Mais La Constitution porte également atteinte aux libertés individuelles et collectives : la reconnaissance en tant qu'être humain de l'embryon interdit l'IVG, les mariages homosexuels sont interdits, la liberté de presse est entravée avec notamment le retrait de la fréquence à l'unique radio d'opposition Klubradio. Ces récentes modifications législatives rendent également possibles de peines de prison les sans-abri.

Fidesz, l'un des avatars des dérives autoritaires en Europe

Ces changements ne sont qu'une image concentrée de la montée et de la popularité des dérives droitières en Europe.

Fidesz, droite au pouvoir, flirte ainsi avec l'électorat de Jobbik, parti extrême-droite parlementaire, à l'instar d'autres formations politiques en Europe qui reprennent les arguments nationalistes et identitaires comme seuls garants de l'unité nationale. Si ces nouvelles droites évitent ouvertement les références antisémites, elles se réclament de deux identités contradictoires : chrétienne renouant avec une identité européenne mythifiée et séculière pour s'opposer à l'islam et d'autres minorités. Thomas Hammarberg, commissaire aux droits de l'Homme au Conseil de l'Europe, dénonce ainsi ce processus : « Il y a quelque chose qui m'inquiète bien plus que la poussée de l'extrême droite lors des scrutins de 2010. C'est la profonde inertie et surtout la confusion dans laquelle les partis modérés démocratiques de gauche ou de droite semblent être tombés. On a même l'impression que ces partis ont fini par accepter que les discours de haine et cette xénophobie décomplexée soient intégrés dans le champ politique comme quelque chose de normal : leurs chefs ont totalement échoué à enrayer cette montée de l'islamophobie »¹.

On se souvient de déclarations d'Angela Merkel et de David Cameron, condamnant le multiculturalisme, ou encore de la xénophobie d'Etat notamment en France.

Nouvelle constitution hongroise

Entretien avec Paul Gradvohl, maître de conférences HDR en civilisation de l'Europe centrale à l'Université de Lorraine (Nancy), co-auteur de la pétition « S'engager pour la Hongrie, s'engager pour l'Europe ».

Propos recueillis par Ewa Maczka

Mobilisations citoyennes

Qu'en pense le peuple ? 80% des personnes interviewées lors d'un sondage dirigé par l'Institut Median déclarent approuver ces récentes évolutions politiques. Reste que les réactions collectives sont faibles. Le gouvernement s'assure, à coups de lois, d'une domination politique qui le dispense d'un réel appui de la population pour gouverner. De nombreuses associations de défense de droits de l'Homme se sont mobilisées pour dénoncer cette régression, comme le Comité Helsinki hongrois ou l'Union des libertés civiles hongroise, en procédant notamment à une analyse critique des évolutions législatives et constitutionnelles en cours. L'AEDH, quant à elle, a lancé à de nombreuses reprises des cris d'alarme à propos des menaces pesant sur la démocratie et les droits.

Ces changements, aux antipodes des exigences démocratiques affichées par l'UE, seront-ils déclencheurs d'une réflexion plus large sur la nature de la société civile européenne et le civisme en Europe ? La décision de l'UE de ne pas attribuer un certain nombre d'aides est plutôt de bonne augure à cet égard.

Sources : AEDH

La Hongrie s'est dotée en janvier 2012 d'une loi fondamentale de valeur constitutionnelle. Comment ce changement se situe-t-il dans le cadre historique constitutionnel dans ce pays ?

La loi fondamentale représente un changement sur plusieurs points. D'abord, son statut diffère de la Constitution précédente pour plusieurs raisons. La précédente Constitution s'était construite en deux temps à partir de 1989. Le premier temps concerne la refonte de la Constitution 1949 basée sur le modèle stalinien de 1936, légèrement modifiée dans les 1970. Ce texte stalinien avait été remis à neuf pour le 23 octobre 1989, jour de la promulgation d'une nouvelle Constitution. Officiellement liée à celle de 1949, elle était toutefois complètement différente, dans la mesure où elle prévoyait des élections libres et un très fort contrôle constitutionnel grâce à la toute nouvelle Cour constitutionnelle. Avant même les premières élections libres, la Hongrie s'était dotée d'un système où l'équilibre des pouvoirs était fondé sur la logique classique

de la séparation entre l'exécutif, le judiciaire et le législatif. Ce principe était très clairement affirmé.

Depuis 1989 et jusqu'à 2010, cette Constitution a connu quelques modifications mais ces dernières avaient toujours fait l'objet d'un consensus politique, marqué par la pratique constitutionnelle de la Cour constitutionnelle, autonome vis-à-vis du pouvoir politique qu'il soit de gauche ou de droite¹. L'ancienne Constitution était donc une constitution démocratique, certes marquée par des origines stalinien, mais assurant en pratique un véritable équilibre des pouvoirs.

Quels sont les changements essentiels qu'instaure la nouvelle Constitution ?

Sur le plan symbolique d'abord, la nouvelle Constitution n'est plus du tout associée à l'époque stalinienne. Et si on dépasse le plan symbolique, elle diffère radicalement de la précédente pour au moins deux raisons.

La première raison concerne l'élargissement du périmètre constitutionnel. Au texte-même de la Constitution s'ajoute dès le départ

¹ T. Barber, « Immigration : tensions unveiled », Financial Times, 15 nov. 2010, cité d'après M. Aguirre, « L'extrême droite s'enracine en Europe », 10 mars 2012. <http://blog.mondediplo.net/2012-03-10-L-extreme-droite-s-enracine-en-Europe>.

² Il faut rappeler qu'il y a eu, en Hongrie, une alternance de 1990 jusqu'à 2006 à chaque élection législative à savoir tous les quatre ans. En 2006 pour la première fois une majorité de gauche a été reconduite, mais en 2010 la droite a repris le pouvoir.

une trentaine de lois qui ne peuvent être modifiées que selon les mêmes règles que la Constitution, c'est-à-dire deux-tiers des voix au parlement. Et ces lois elles-mêmes sont d'une précision qui excède très largement les lois précédentes. Pour donner un exemple, la loi électorale, inscrite désormais dans le périmètre constitutionnel, prévoit le partage des circonscriptions à la rue près. Déplacer trois rues entre deux circonscriptions exige de modifier un texte à caractère constitutionnel.

La deuxième raison est liée à la réduction du pouvoir de la Cour constitutionnelle. Si la loi fondamentale affirme le principe de la séparation de pouvoirs, ses concepteurs ont prôné la limitation de l'action de cette Cour, qui à leurs yeux était trop puissante jusqu'en 2011. Le droit de saisine et la portée des décisions qui peuvent être prises par la Cour constitutionnelle sont dorénavant réduits. En particulier, on a inventé un concept absolument extraordinaire qui fait que la Cour constitutionnelle ne peut pas donner un avis sur les lois qui ont des implications budgétaires. C'est donc très problématique dans l'esprit-même, et se situe à la limite de l'intolérable dans l'esprit des normes européennes, puisque toute loi d'importance à de telles implications budgétaires. La toute-puissance de l'exécutif se retrouve aussi dans la volonté de contrôler la Banque centrale qui n'échappe à la tutelle du Premier Ministre en ce début 2012 que du fait de l'intervention du FMI et de l'Union européenne. On est donc dans le cadre d'une

Constitution qui n'est pas une Constitution présidentielle, mais où l'exécutif aux pouvoirs particulièrement affirmés ne souffre que très peu des contre-pouvoirs au nom de la démocratie populaire : le peuple a délégué, et donc l'exécutif fait ce qu'il veut en son nom. Le populisme se trouve donc au cœur de cette construction constitutionnelle.

Qu'est-ce que cela implique en termes de limitation des droits et des libertés?

Les institutions européennes – que ce soit la Commission de Venise (qui fonctionne en appui au Conseil de l'Europe), le Parlement européen, ou la Commission européenne – pointaient surtout du doigt un certain nombre de mesures liberticides et en particulier celles fixées le 30 décembre 2011 sur l'organisation de la justice. Aujourd'hui une proche du président, en l'occurrence sa femme, peut à elle toute seule décider non seulement de la carrière des juges (promotion, nomination, révocation, déplacement) mais en plus de l'attribution des dossiers. Et ce, au nom de la simple question d'efficacité.

Un autre point important concerne l'aggravation des limites à l'autonomie des procureurs. De même, la nouvelle loi prévoit une centralisation accrue des différents services secrets et de leur contrôle, et une opacité de l'action du pouvoir dans ce domaine. La liberté des parlementaires a également été entravée car il existe désormais une police du Parlement avec une marge de manœuvre absolument extraordinaire permettant par exemple des

fouilles domiciliaires. On voit bien une volonté très claire de contrôle avec l'usage d'outils répressifs étendus au moins à des fins de dissuasion de toute opposition politique qui dépasserait un seuil dont on ne sait qui le fixe ni comment.

Et la liberté d'expression ?

Il y a un renforcement de l'Autorité sur les médias (couvrant les secteurs privé et public). Cela correspond à une télévision d'Etat horriblement coûteuse pour le contribuable mais qui reste une télévision de parti, comme à l'ère la plus puissante de Berlusconi, dont Victor Orban était par ailleurs très admiratif. Le paysage médiatique hongrois se compose donc d'une télévision d'Etat largement insipide, de télévisions privées comme RTL qui sont extrêmement prudentes pour des raisons économiques et d'une télévision un peu contestataire qui diffuse essentiellement par le câble (elle ne peut donc être captée partout sur le territoire si ce n'est via Internet). C'est un paysage audiovisuel profondément marqué par une emprise du pouvoir exécutif. Les nouvelles lois sur les médias permettent d'exercer des pressions très fortes par le biais d'amendes élevées et exigent un équilibre de l'information politique ce qui est pratiquement irréalisable.

Qu'implique le changement sémantique opéré par le basculement de « République de Hongrie » en « Hongrie » ?

D'abord ce texte ne s'appelle plus constitution mais « loi fondamentale », car le terme de constitution est réservé à la « Constitution historique » qui renvoie à l'ancien royaume de Hongrie, aux frontières

nettement plus étendues. Pour ne pas limiter la Hongrie actuelle à ce qu'elle est aujourd'hui, l'extrême-droite a fait pression pour adopter le terme de loi fondamentale. Il faut souligner que ce terme n'était pas employé auparavant en Hongrie et qu'il s'agit tout simplement d'un copié-collé de l'allemand. Il y a, en effet, une envie d'appuyer la Hongrie actuelle sur un modèle dépassé de revanchisme allemand de l'entre-deux-guerres, envie partagée par l'extrême-droite et la droite nationaliste. On le repère très clairement dans les propos de l'historienne très proche du pouvoir actuel, Maria Schmidt, qui déclare dans ses interventions publiques qu'il est temps que l'Allemagne se redresse et s'affirme comme la Hongrie. Je pense que cet élément passe un peu trop inaperçu en France.

Le deuxième élément, plus souvent commenté, c'est le renoncement au terme « république ». Là encore, le fait de renoncer à cette appellation est un appel du pied à la fois à l'extrême-droite et au nationalisme traditionnel proche du horthysme. L'idée est de réhabiliter la Hongrie de l'entre-deux-guerres. Des personnes proches du gouvernement vantent d'ailleurs très régulièrement, au nom de l'anti-communisme et de la contre-révolution, les mérites de Horthy et le système politique qui régnait entre-deux-guerres.

Dans le cadre de la Hongrie, le fait de renoncer à la dénomination « république hongroise » est inquiétant et affirme une continuité, non pas avec le royaume de Hongrie, mais avec une vision d'un état hongrois totalement mythique.

Pourquoi ce tournant vers l'identité mythique et symbolique? Comment situer ce « retour vers le passé » dans le contexte plus large de l'Europe de l'Est? Ces focalisations mémorielles sur certains événements historiques (en Pologne Katyn, dans les pays baltes des questions de collaboration, etc.), servent-elles de toile de fonds à des querelles politiques actuelles?

L'utilisation d'un certain nombre de thématiques liées au passé fait office de discours sur le futur surtout lorsqu'on a peu de choses à dire à son propos. Cela permet de surcroît de cristalliser autour des douleurs passées et d'exclure tous ceux qui ne partageraient pas cette compassion très focalisée. Deux catégories s'opposent alors : un « nous » et un « eux » qui s'inscrivent dans l'éternité.

Pour les Hongrois, il n'y a pas de Katyn, mais il y a Trianon. Le traité de Trianon de 1920, qui suit la Première Guerre mondiale, fait que la Hongrie perd deux tiers des territoires de la Hongrie historique et un tiers de sa population. Dans le discours officiel – et il suffit de lire les propos du président du parlement d'il y a encore un mois – c'est une injustice absolue. Le fait de mettre aujourd'hui en avant la douleur liée à Trianon tient lieu de discours sur la coopération européenne et le bon voisinage. Sont exclus tous ceux qui ne peuvent pas comprendre cette injustice, à savoir les non Hongrois. Cela exige naturellement des falsifications historiques successives, en particulier de masquer le rôle joué par Horthy et les origines de sa carrière. Ces aménagements historiques ont pour objectif essentiel la captation d'un électoralat qui accepte un discours victimaire et s'inscrit dans une dynamique passéiste. Il s'agit d'éviter que les réalités économiques et sociales fassent leur effet.

Quelle est la singularité de la situation politique hongroise au regard de la montée des extrême-droites ou des droites populistes dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est et plus généralement en Europe?

Il faut bien distinguer le Jobbik, le parti d'extrême-droite qui obtient entre dix et vingt pour cent des intentions de vote, de la Fidesz (Alliance de jeunes démocrates) aujourd'hui au pouvoir, et dont le représentant emblématique est le Premier Ministre, Victor Orban. Le Jobbik est un parti d'extrême-droite qui favorise dans la pratique des actions contre les Tsiganes et dont les nébuleuses n'hésitent pas à recourir à des formes d'antisémitisme variées. Le Jobbik, qui se nourrit d'une frustration sociale liée à l'évolution socioéconomique peu favorable de la Hongrie, tient un discours anti-européen sur le modèle du Front national en France.

À côté de cela, la Fidesz est un mouvement qui prétend avoir des valeurs européennes mais qui tient aujourd'hui un discours parfaitement contradictoire de ce point de vue. Il pourrait être comparé à la tendance la plus droitière de l'UMP ou au parti de Berlusconi.

Il y a aujourd'hui en Europe une droite conservatrice qui tient des discours pétris de contradictions absolues, dont Orban n'est qu'un des représentants. Elle s'affirme très européenne au nom des valeurs chrétiennes et des traditions historiques mais refuse que l'Europe

puisse imposer un certain nombre de normes qui contraindraient à respecter par exemple l'équilibre des pouvoirs, ou une certaine autonomie de la sphère économique.

Quelles sont les ripostes de l'opposition ?

Aujourd'hui la nouvelle loi électorale insérée dans la nébuleuse constitutionnelle pèse fortement sur l'opposition car seul un unique parti de centre gauche pourrait vaincre en 2014. Or l'opposition est éclatée. L'ancien Parti socialiste s'est discrédité lors de ses mandatures précédentes auprès de la population et il n'y a pas de nouvelles forces qui soient pleinement crédibles. Pour le moment, c'est

donc toujours le Parti socialiste qui fait figure de principale force d'opposition à côté de l'extrême-droite, mais le Parti socialiste aura bien du mal à réunir autour de lui les autres forces d'opposition et donc à prendre le pouvoir à l'issue des prochaines élections.

Quel rôle ont joué la société civile et les militants de la défense des droits de l'Homme dans une éventuelle contestation ?

Les mouvements d'opposition civique ou citoyenne se trouvent dans une situation difficile puisqu'il y a peu d'espoir que le pouvoir change en 2014. De plus, le contrôle étatique de l'exécutif sur l'ensemble du pays s'alourdit. En même temps,

la Hongrie connaît quand même la liberté d'expression. Internet n'est pas contrôlé et la presse fonctionne encore. Aujourd'hui, il existe une opposition civique assez forte dans le pays, liée à la défense des droits de l'Homme ou aux pratiques anti-corruption, etc. Mais faute d'espoir politique, elle ne se structure pas vraiment et l'on reste dans un entre-deux. Ce n'est pas la Russie muselée de Poutine mais la Hongrie est bien loin d'une situation de démocratie classique. Le rôle des divers acteurs européens va donc être crucial dans les mois à venir, et leurs rapports avec les mouvements civiques hongrois et européens seront sans doute décisifs.

Pour aller plus loin :

■ Sur la situation en Hongrie :

Les rapports sur l'évolution législative du Comité Helsinki hongrois (en anglais) :

- « Assessing the first wave of legislation by Hungary's new parliament », 23 juillet 2010, consultable sur : http://helsinki.hu/wp-content/uploads/Hungarian_NGOs_assessing_legislation_July2010.pdf
- « The second Wave of Legislation by Hungary's new Parliament : Violating the Rule of Law », 13 décembre 2010, consultable sur : http://www.ekint.org/ekint_files/File/hungarian%20ngos%20assessing%20the%20second%20wave%20of%20legislation.pdf
- « Comments on the Process of Framing the new Constitution of Hungary », 10 mars 2011, consultable sur : http://www.ekint.org/ekint_files/File/tanulmanyok/alkotmanyozas/comments_on_the_process_of_framing_the_new_constitution_of_hungary_eki_hclu_hhc.pdf
- « The third Wave : the new Constitution of Hungary », 14 avril 2011, consultable sur : http://helsinki.hu/wp-content/uploads/Hungarian_NGOs_assessing_the_draft_Constitution_of_Hungary_20110414.pdf

■ Sur l'extrême-droite en Europe :

- Matthew Goodwin, « Right Response. Understanding and Countering Populist Extremism in Europe » A Chatham House Report, The Royal Institute for International Affairs, Londres, 2011, consultable en anglais sur : http://www.chathamhouse.org/sites/default/files/r0911_goodwin.pdf
- Dossier « L'extrême droite en Europe », Revue Hérodote, 2012, La Découverte (voir p. 9).

Les libertés politiques à la peine

Ales Bialiatski, Ioulia Timoshenko : destin prison ?

Deux figures, deux destins différents, deux voix singulières se retrouvent aujourd’hui condamnées à une lourde peine de prison. Pour faire taire, pour faire peur, pour servir d’exemples.

Au Belarus, c'est Ales Bialiatski qui paye lourdement ce parti pris autoritaire. Vice-président de la FIDH et président du Centre de défense des droits de l'Homme Viasna (Belarus), Ales Bialiatski a été condamné en novembre dernier à 4 ans et six mois d'emprisonnement en régime sévère, au paiement d'amendes ainsi qu'à la confiscation de ses biens, y compris le bureau de Viasna et les biens enregistrés avec les membres de sa famille.

La décision est aussi lourde qu'arbitraire. Elle témoigne essentiellement d'un acharnement des autorités contre la société civile bélarusse, et d'un recours à des méthodes de basse police. De fait, le procès de Bialiatski, présidé par le juge Bondarenko, s'est tenu en l'absence d'observateurs internationaux, privés de visa. L'accusation a été menée sur la base de courriers électroniques à caractère personnel et professionnel obtenus de manière illégale, échangés entre des représentants de la FIDH et des membres de Viasna. A cet égard, la FIDH souligne qu'en dépit d'une longue préparation, l'accusation a été si mal préparée et documentée qu'elle s'est littéralement effondrée pendant le procès : les documents présentés n'avaient aucun rapport avec le chef d'inculpation, ou bien n'étaient ni signés ni tamponnés ;

le ministère lituanien a déclaré dans une lettre officielle d'août 2011 que les documents qu'il avait transmis en mars 2011 aux autorités bélarusse et que celles-ci ont ensuite utilisés contre M. Bialiatski ne correspondent pas à la réalité. Et pourtant, ces documents ont quand même été utilisés lors du procès. Certains des témoins présentés par l'accusation ont déclarés n'être absolument pas au courant de l'affaire Bialiatski.

Danger permanent pour les défenseurs des droits de l'Homme

Le procès aura finalement éclairé la politique systématique de criminalisation des activités des défenseurs des droits de l'Homme qui poursuivent leurs efforts légitimes et courageux dans un contexte d'autoritarisme croissant au Belarus. Car l'accusation s'est centrée sur la façon de travailler de Viasna, sur la manière dont l'organisation reçoit des fonds et les emploie. Les témoins étaient systématiquement interrogés sur leur appartenance à Viasna — un élément n'ayant aucun rapport avec le chef d'inculpation d'évasion fiscale retenu contre Ales Bialiatski. Celui-ci a souligné que l'autoritarisme du gouvernement créait un contexte de danger permanent pour les défenseurs des droits de l'Homme, les avocats et

les journalistes, situation qu'il a rapproché de la situation désastreuse dans d'autres pays de l'espace post-soviétique.

En Ukraine, c'est la figure emblématique de Ioulia Timoshenko qui illustre la façon dont les « dysfonctionnements » de la justice et des prisons sont mis au service d'un projet de domination politique. L'Euro 2012 a d'ailleurs été marqué par la situation de Ioulia Timoshenko puisque nombre de chefs de gouvernement avaient déclaré ne pas vouloir se rendre en Ukraine pour protester contre le sort qui lui est fait. Rappelons qu'après avoir été Premier Ministre dans le gouvernement issu de la « révolution orange », elle est deux fois Premier Ministre et est finalement battue lors de l'élection présidentielle par Viktor Ianoukovytch, qui réunit 48,95 % des voix contre 45,47 % pour Ioulia Tymochenko. Son gouvernement est renversé le 3 mars 2010, à la suite d'un vote de confiance à la Verkhovna Rada Oukraïny, le Parlement d'Ukraine. Elle prend alors la tête de l'opposition ; les ennuis commencent. Le 11 octobre 2011, elle est condamnée à sept ans d'emprisonnement pour abus de pouvoir. Il s'agit en fait de dénoncer des contrats signés avec la Russie pour de la fourniture de gaz. Cette condamnation porte donc sur

des faits publics et exercés de façon légale alors qu'elle était chef de gouvernement. Le procès, plus que le gaz, sent la politique et la volonté de se débarrasser d'une figure gênante de l'opposition. Condamnée à une peine de sept à dix ans de prison, Ioulia Timoshenko a engagée une grève de la faim et a subi, à plusieurs reprises, des manifestations de brutalité physique et morale, la dernière en date prenant la forme d'une hospitalisation forcée.

Les deux condamnations ont soulevé les vagues de protestations des défenseurs des droits de l'Homme. Avec le soutien de la FIDH, deux plaintes ont été déposé concernant la condamnation d'Ales Bialiatski : l'une devant le groupe de travail des Nations Unis sur la détention

arbitraire dans le cadre de l'Observatoire des défenseurs des droits ; l'autre auprès du Comité des droits de l'Homme de l'ONU par la famille. La mobilisation de la FIDH consiste aussi à aider les dirigeants de Viasna à faire face dans ce contexte difficile. Le 11 mai dernier, toujours à l'initiative de la FIDH et de la mairie de Paris, le portrait d'Ales Bialiatski a été accroché en face de la mairie du 11^e arrondissement de Paris en présence de la LDH, de nombreux élus parisiens et de plusieurs ambassadeurs européens des droits de l'Homme. D'autres actions similaires doivent avoir lieu dans d'autres pays européens. Ces mobilisations sont d'autant plus importantes que le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU doit adopter en juin une résolution sur la situation en Belarus. De

nombreux gouvernements européens sont intervenus auprès du gouvernement ukrainien pour la libération de prison de l'ex-Premier Ministre Ioulia Timoshenko. Ces pressions peuvent mettre en difficulté le processus d'intégration européenne entamée par l'Ukraine à savoir l'accord d'association avec l'Union européenne. Car celui-ci implique le respect des droits et des libertés respectés dans l'espace communautaire. « Nous appelons, durant les négociations associatives, à convaincre le gouvernement ukrainien à inclure dans le processus législatif les standards des droits de l'Homme et les recommandations des organisations non-gouvernementales », a ainsi déclaré Lenur Kerymov, expert de la Fondation Helsinki.

Sources : FIDH, HFPC

Inquiétantes recrudescences d'homophobie

Les députés du parlement européen ont condamné le 24 mai 2012 les discriminations envers la communauté homosexuelle dans les pays européens et ont déploré que certains pays d'Europe de l'Est ne respectent toujours pas les droits fondamentaux des LGBT. C'est principalement la liberté de réunion et d'expression des personnes LGBT qui sont remis en cause. Les pays d'Europe de l'Est visés par cette condamnation sont : la Lituanie, la Lettonie, la Hongrie ainsi que la Russie, l'Ukraine et la Moldavie. L'Union européenne appelle les 27 à faire preuve d'exemplarité dans leur lutte contre les discriminations sexuelles. Et pour la première fois, encourage les Etats-membres qui

ne l'ont pas encore fait, à légaliser les unions entre personnes du même sexe.

Liberté d'expression mise en cause

En Russie, l'assemblée législative de Saint-Pétersbourg a adopté une loi qui punit les auteurs de tout « acte public » de promotion de l'homosexualité, de la bisexualité ou de la transsexualité, commis à l'adresse de mineurs. Or le projet de loi ne définit pas le terme « d'acte public ». Par conséquent, les défenseurs des droits de l'Homme craignent qu'il soit utilisé pour interdire les rassemblements en faveur des droits des homosexuel(le)s. Des législations similaires ont déjà été adoptées dans plusieurs autres régions russes (régions de Riazan,

Arkhangelsk et de Kostroma). Ses auteurs, membres du parti au pouvoir (Russie unie), ont exprimé l'intention de faire voter une loi équivalente au niveau national.

Si le climat est lourd, cette loi n'a pas été adoptée sans contestation. Nikolaï Alekseev, leader de l'association GayRussia, la principale organisation LGBT russe, a été reconnu coupable le 4 mai de « propagande homosexuelle » par un tribunal de Saint-Pétersbourg pour avoir manifesté contre cette législation devant la Maison de la culture pour les jeunes à Saint-Pétersbourg. De même, des représentants du parti d'opposition libérale Iabloko à Saint-Pétersbourg, comme Olga Galkina, ont exprimé

leur désaccord en qualifiant cette nouvelle loi de honteuse.

Toujours en Russie, les rassemblements en faveur des droits des homosexuel(le)s sont régulièrement interdits sur le plan national. Les autorités de Moscou ont interdit pour la septième année consécutive une gay pride dans la capitale, prévue le 27 mai, estimant que ce défilé risquait de provoquer une « réaction négative » des habitants. Depuis 2006, les homosexuel(le)s n'ont jamais obtenu le droit de manifester à Moscou.

En Moldavie, des conseils municipaux de plusieurs villes ont interdits toute forme de promotion des LGBT et la liberté de réunion est bafouée soit parce que les manifestations sont interdites, soit parce que les manifestants ne sont pas protégés de la violence de contre manifestants. A Kiev, en Ukraine, la toute première gay pride devait se tenir le 20 mai, mais elle a dû être annulée suite à de

nombreux rassemblements hostiles à cette marche et à un manque flagrant de présence policière. Des militants LGBT ont été agressés. En Hongrie, le préfet de police de Budapest a fait interdire la gay pride prévue en juillet au motif qu'elle aurait obligé à interrompre la circulation.

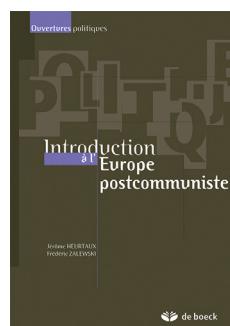
Liberté de réunion en question

En Pologne, la traditionnelle marche de l'égalité à Cracovie, qui pour sa première édition en 2004 avait rassemblé des intellectuels, écrivains et hommes politiques, s'est heurtée encore cette année à une contre-manifestation des militants de l'extrême droite dont ceux de Renaissance nationale de la Pologne. Les marches de l'égalité sont, en Pologne, des lieux de confrontation non seulement entre la communauté LGBT et l'extrême-droite, mais également un terrain d'affichage des luttes politiques. Ainsi, la récente marche organisée à Varsovie avait réuni des ambassadeurs de la Grande Bretagne et des Etats-Unis

en Pologne, de représentants des partis de gauche (Mouvement Palikot, Union de la gauche démocratique SLD) ainsi que des associations de défense des droits des homosexuel(le)s dans d'autres pays de l'Europe de l'Est. La tonalité est chargée politiquement. Elle s'inscrit dans de récentes propositions législatives faites par un parti de gauche (Mouvement Palikot), qualifiées par la droite populiste (Droit et justice - PiS) de « fascisme homosexuel ». Le projet de loi porte sur la défense des droits des minorités sexuelles au même titre qu'ethniques ou religieuses et sur la « conciliation » des sexes (ajustement du sexe à l'identité de genre). Si l'on peut déplorer l'état des droits des homosexuel(le)s, question qui est loin de faire l'unanimité dans ce pays, on peut se réjouir que celle-ci émerge enfin sur la scène politique nationale.

Sources : Gazeta Wyborcza, HRW

LIRE



Jérôme Heurtault, Frédéric Zalewski
« Introduction à l'Europe postcommuniste »,
 De Boeck, 2012.

L'ouvrage est une synthèse générale sur les évolutions des pays de l'Europe de l'Est depuis les transformations politiques entamées en 1989. De l'effondrement des démocraties populaires à l'intégration de certains pays du bloc de l'Est dans l'Union européenne, les auteurs passent en revue les enjeux de ces nouvelles démocraties se plaçant tantôt sur le plan national tantôt dans une perspective plus globale, européenne. Une publication à recommander pour tous ceux qui souhaitent développer ou approfondir des connaissances sur cette région d'Europe.



Dossier « L'extrême droite en Europe »,
 Revue Hérodote, 2012, La Découverte.

Au moment où la montée du Front national inquiète les défenseurs des droits et des libertés, cet ouvrage permet de comprendre les ressorts communs à ce phénomène sur le plan plus général de l'Europe. Il analyse la percée des partis populistes et de l'extrême-droite en France, en Belgique, dans les pays scandinaves considérés jusqu'à très récemment comme épargnés par ces mouvements nationalistes, ou encore en Russie. Partout, les pivots de ces idéologies placent « l'étranger », qu'il soit musulman, tsigane, Rom, au centre de leur pratiques d'exclusion ; la montée du chômage et la crise économique durable ne font qu'exacerber ces tendances. Mais même si des ressorts communs existent, pour comprendre cette montée générale il convient d'étudier les particularités des situations nationales. C'est à cela que nous invite le dernier numéro d'*« Hérodote »*.